Un nouveau cours de psycho-sociologie à l'Université de Lille

M. Labbé, directeur de l'Enseignement technique a présidé la 1re leçon du professeur Hubert

Grâce à l'énergique impulsion de M. Châtelet, le jeune recteur d'Académie voit s'élargir le cercle de son enseignement. C'était dernièrement l'inauguration du Nouvel Institut Commercial, dont on attend les meilleurs résultats pour la préparation aux entreprises.

Hier, dans le vaste amphithéâtre de la Faculté des Lettres, M. Labbé, directeur général de l'Enseignement technique, avait été délégué par le ministre de l'Instruction publique, pour présider l'ouverture d'un nouveau cours de « psycho-sociologie de l'homme au travail », auquel le distingué professeur Hubert consacrera vingt leçons.

On remarquait aux premiers rangs de l'assistance : MM. Châtelet ; Hudelo, préfet du Nord ; Lefevre, doyen de la Faculté des Lettres, et plusieurs membres du Conseil de l'Université.

L'harmonie dans le travail

M. Labbé, dont on connaît les remarquables études sur l'orientation professionnelle et les hautes qualités d'organisation qui l'ont appelé à diriger notre enseignement technique, était tout à fait qualifié pour apporter sa contribution personnelle à cette leçon d'ouverture.

Sa courte et substantielle allocution a été plus et mieux qu'une simple présentation du maître chargé du nouvel enseignement. Nous ne retiendrons pour nos lecteurs que l'idée générale qu'il a magistralement développée : l'harmonie dans le travail.

Sans méconnaître l'importance des perfectionnements de l'outillage, auxquels des techniciens apportent leur compétence, il faut garder à l'homme sa vraie place dans le rythme de la production et au travail humain, avec son importance, toute sa dignité. Il ne faut point méconnaître cette vérité morale que l'homme est la fin et non le moyen ou l'instrument de la production. Sans doute, le lien n'est plus aussi net de l'ouvrier à sa machine comme au temps du burin et du marteau, mais le travailleur, malgré sa spécialisation, tient dans la production le premier rôle et les temps sont proches où l'on comprendra qu'il faut étudier le facteur humain, ses aptitudes, ses goûts, avec le même souci minutieux qu'on apporte à perfectionner une machine, et cela, dans l'intérêt même de la production. Il faudra lutter contre de vieux préjugés. Tel qui n'essaierait point d'aborder une machine compliquée sans étude préalable, croit pouvoir sans études utiliser les hommes. Dans le domaine économique, ces erreurs sont innombrables et funestes et en leur doit, bien plus qu'à de fausses oppositions d'intérêts, de voir se perpétuer d'évitables conflits. La science de l'homme, la psycho-sociologie de l'homme au travail étudiée scientifiquement, ramènera l'harmonie dans la production avec ce rendement optimum auquel aspirent légitimement toutes les entreprises.

La leçon inaugurale de M. Hubert

Après les remerciements d'usage, M. Hubert, professeur à la Faculté des Lettres a donné, devant un auditoire d'autant plus intéressé qu'il se composait presque entièrement d'industriels et de jeunes gens se destinant aux grandes entreprises, sa première leçon, dans laquelle il a défini la méthode qu'il suivrait pour aborder les différents problèmes qui unissent les forces physiques, le capital et le travail.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cet exposé d'un enseignement tout à fait nouveau en France. On pourrait ajouter qu'une science nouvelle, puisqu'elle en est à rechercher les meilleures méthodes et, au surplus tellement vaste qu'il y faudra toute l'habileté du professeur Hubert pour faire sortir des vingt leçons qu'il se propose de donner les aperçus vraiment pratiques qui en sont le but. C'est un programme dans lequel on retrouve toutes les grandes questions de l'enseignement technique et c'est par là, par les chances qu'on espère de le voir gagner en profondeur en s'étendant au monde des travailleurs qu'on peut attendre de lui les plus beaux services.

R. B.

Autour du crime de Cassel

Félix Bergeron, un des auteurs présumés a été interrogé

Félix Bergeron, l'assassin présumé du meunier Blondé, de Cassel, a été confronté hier avec Cottaz au sujet d'un voyage qu'ils effectuèrent à Cassel. Cottaz étant habillé en douanier.

Bergeron, interrogé sur la provenance de sa bicyclette, a affirmé l'avoir achetée à Cottaz moyennant une somme de 150 francs.

On fit alors appeler Cottaz qui nia. Bergeron maintint ses dires.

Le magistrat instructeur demanda ensuite à l'auteur présumé du crime de Cassel qui se trouvait avec lui, habillé en douanier à Cassel.

Et froidement, Bergeron répondit : « C'est un nommé Dominique Paoli, de Marseille ».

Cependant le chauffeur Vanbeelinghem, on le sait, a formellement reconnu dans l'individu qui accompagnait Bergeron le navigateur Cottaz.

Comme on le voit, les deux individus, par des réponses abracadabrantes, essaient de dérouter la justice, et il faudra au magistrat beaucoup de patience pour arriver à mettre fin à cette comédie qui aura son temps.

La confrontation a duré une heure. Elle n'a guère donné de résultat.

A un détenu récemment libéré, Bergeron aurait donné la version suivante de son voyage à Cassel : « C'était, a-t-il dit, pour fournir de la cocaïne à un individu qui avait fixé rendez-vous dans un sentier à Cassel. Si je me suis fait accompagner, c'est que dans ces circonstances on est souvent roulé par ceux qui vous demandent ces stupéfiants. J'avais pris mes précautions pour être aidé le cas échéant ».

Mais c'est là encore une explication extraordinaire et frisant le mensonge.

Du café de la Citadelle qu'elle tenait, Mme Bergeron n'est plus la débitante. Elle a cédé l'établissement. Elle vit aujourd'hui à Bray-Dune, son pays d'origine.

Encore un accident d'auto sur le boulevard Lille-Roubaix

Un vieillard a été grièvement blessé à Wasquehal

Un accident très grave s'est produit mardi soir, vers huit heures, sur le territoire de la commune de Wasquehal, grand boulevard de Lille à Roubaix, dans les circonstances suivantes :

Sur la partie sans éclairage de ce boulevard, dans une profonde obscurité, augmentée encore par une brume assez épaisse, une camionnette automobile, appartenant à MM. Spriet-Voreux, épiciers en gros, à Roubaix, rentrait de Lille.

Elle était conduite par M. Jean-Baptiste de Busscher, 27 ans, chauffeur demeurant à Roubaix, rue Philippe-Auguste. Au moment où, au lieu dit « Le Chalet », le chauffeur arrivait au croisement du boulevard et de la rue Jean-Bart, il vit, sur sa gauche, une ombre humaine, qui se hâtait de traverser la chaussée. Au même instant, il crut ressentir un choc contre sa voiture. Il freina aussitôt et aperçut, à sa descente de voiture, un homme gisant sur le sol. Le visage était baigné de sang.

Aidé de deux ouvriers Algériens, dont le témoignage de l'un, Belmadi Mohamed, a pu être recueilli, M. de Busscher transporta le blessé au débit tout proche où, peu après, M. le docteur Butin, de Wasquehal, vint lui donner ses soins.

Le cas était des plus graves. La victime ayant perdu ses sens, présentait une fracture du crâne et une plaie profonde de la région frontale. Après un premier pansement, elle fut transportée à l'Hôpital La Fraternité, de Roubaix, dans la voiture que très aimablement M. Albert Delannoy demeurant à Armentières et de passage en ce lieu, mit à la disposition de la gendarmerie accourue.

Le malheureux blessé est un vieillard de 72 ans, M. Julien Fillières, demeurant à Roubaix, 68, rue de la Paix. Il est vraisemblable qu'il traversait le boulevard pour aller prendre le Mongy et qu'il crut avoir le temps de passer sans être atteint.

L'enquête

La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête. Elle a reçu les déclarations du chauffeur et divers témoignages, dont celui de l'Algérien Belmadi Mohamed, 48 ans, rue Jean-Bart, à Wasquehal. Les renseignements recueillis, bien qu'imprécis encore, semblent devoir dégager la responsabilité du chauffeur. Son allure, en effet, n'était pas exagérée, sa camionnette était assez éclairée et il aurait actionné ses appareils avertisseurs en abordant le croisement. Il n'a d'ailleurs pas écrasé sa victime, qui serait venue donner contre la partie gauche de la carrosserie de la camionnette.

Hier soir, à 18 h. 30, l'état de M. Julien Fillières, sur lequel il convient de faire les plus grandes réserves, n'avait pas changé. Il était toujours dans le coma.

Le Parquet de Lille a été informé. Il est probable qu'il s'en tiendra à l'enquête conduite par la gendarmerie de Roubaix.

La tentative de meurtre d'un mari jaloux à Arras

L'état de la jeune pianiste reste toujours très grave

Nos lecteurs ont appris le drame conjugal qui se déroula rapidement sur la Grand'Place d'Arras, où un jeune mari jaloux, exaspéré de la lutte de sa femme de son domicile, tenta de la poignarder après une courte discussion, vaine tentative de reprendre la vie commune.

Le chef d'orchestre René Douaile, 20 ans, son coup fait se constitua prisonnier, sans s'inquiéter de la gravité de la blessure qu'il avait faite à sa jeune épouse Madeleine Rousseau, 17 ans, pianiste, atteinte au-dessous du sein gauche.

Le meurtrier se défend bien

Après avoir conté le récit de sa vie conjugale et les griefs qu'il émettait contre sa femme, René Douaile, au cours de l'enquête diligemment menée par M. Ternois, l'actif chef de la sûreté, assisté de l'inspecteur Vanlieuvenhawe, devant l'importance de son geste criminel inconsidéré, chercha à atténuer sa responsabilité. Il revint là, adroitement sur certaines de ses déclarations, en particulier sur celles pouvant aggraver son cas sur la préméditation. Ayant recouvré tout son esprit, se rappelant très bien les circonstances du drame, René Douaile se fit relire, plusieurs fois, sa déposition. Puis, avant de la signer, fit procéder à des rectifications de termes employés par lui sous le coup de l'exaspération.

— Veuillez me relire encore ce passage, déclara-t-il, il y a quelque chose qui me « chiffonne ! » Enfin, il signa, après avoir convenu qu'il fallait bien qu'il se défendît d'accusations fausses portées contre lui par sa belle-mère et sa femme.

Transféré au Parquet, Douaile passa au cabinet de M. Desfrançois, juge d'instruction, où il demanda à être entendu en présence de son avocat. Il choisit Me Gerber, du barreau d'Arras.

Les membres de la famille Rousseau ont été entendus. Ceux-ci défendent leur enfant. René Douaile était un paresseux laissant la jeune femme sans argent. Les beaux-parents avancèrent 300 francs pour permettre à leur fille de vivre. Douaile maintient ses dires.

L'état de la victime

La jeune Madeleine Rousseau a passé une mauvaise nuit le poumon gauche serait atteint à l'air passe par la blessure profonde.

M. Desfrançois, juge d'instruction, a chargé M. le docteur Béhague, médecin légiste, aux fins d'examen de la victime, dont l'état semble d'être compliqué.

Y a-t-il eu préméditation ?

M. Marteaux, commissaire de police, a reçu une commission rogatoire à l'effet d'entendre tout témoin pour rechercher s'il y a eu préméditation.

Douaile a acheté, il y a huit jours un couteau de chasse de belle taille à forte lame à cran d'arrêt. Il la montra à des amis qui lui conseillèrent de s'en débarrasser, mais Douaile leur répondit : « c'est pour mon usage personnel ». Il semble que cette arme dangereuse n'a été achetée que pour commettre ce crime qui lui vaut d'être à présent à la prison St-Nicaise où il a été écroué.

Le drame familial de Marquise

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les dires du père sont contredits par la famille

Delnord père ne se trouvant plus en état d'ivresse hier après-midi, il a pu être interrogé. Il est en contradiction avec les autres membres de la famille sur nombre de points. Il prétend notamment — contre l'évidence — qu'il n'était pas ivre et que seul l'énervement qu'il agitait provenait de son aversion pour le mariage de sa fille, datant du 15 décembre dernier.

Il ajouta que, mardi matin, il ne se leva qu'à 5 h. 15 et non à 4 heures, décidé à donner congé à Marie sa fille, et à Dalibon son gendre. Personnellement, il n'aurait pas insulté Marie. Ses menaces il le reconnaît, auraient été proférées à l'endroit de la famille entière. Delnord père affirme encore que la carabine fut brisée par lui, non en voulant atteindre son fils, mais avec l'intention de ne plus posséder d'arme à feu à la maison. La baïonnette qu'il avait cachée et dont il tenta de se servir, était une ancienne arme de pompier.

A l'issue de sa déposition, le père déclara : « J'ai porté plainte, mais je change d'avis et la retire. Je demande même qu'aucune poursuite ne soit exercée contre mon fils.

Nous avons pris de ses nouvelles à l'hôpital St-Louis. Delnord doit être radiographié ce jeudi matin et l'extraction de la balle qui ne semble guère le gêner, aura lieu ensuite dès que possible.

Ce qu'on dit au village

Ainsi que nous l'avons relaté hier, le drame familial a causé une profonde émotion à Marquise et un courant de pitié s'est vite formé en faveur du fils meurtrier : on raconte, d'autre part, maintes choses relatives à la conduite non exemple de reproches du père. C'est ainsi que nous avons appris qu'il y a sept ans, au cours d'une crise d'ivrognerie, il se pendit haut et court et que ce fut Amédée qui arriva à temps pour couper la corde. Quinze jours après, il attentait de nouveau à sa vie en absorbant du pétrole.

Le père et le fils sortaient quelquefois ensemble. Chose curieuse, le père était aimable mais lorsque son fils — qui travaille dur depuis l'âge de 13 ans — lui donnait son prêt.

La tragique discussion de mardi matin va avoir une autre conséquence. Mme Delnord va entreprendre une instance de divorce, la vie familiale lui étant intenable. De plus, la petite Aurélie, 9 ans, souffrait beaucoup de cet état de choses et cela à tel point que les gendarmes n'ont pu l'interroger. L'enfant, émotionnée craint les représailles paternelles.

Ajoutons que le magistrat instructeur entendra probablement Amédée Delnord fils, au début de la semaine prochaine. — P. M.

Mort tragique d'un cultivateur à La Gorgue

Un jeune cultivateur de La Gorgue, M. Léon Hurlus, 28 ans, conduisait un tombereau traîné par un cheval habituellement très franc et se trouvait aux approches du hameau de l'Aurore lorsqu'il fit la rencontre d'une automobile conduite par M. François De Putt, marchand de confiseries à La Gorgue.

Au moment où les deux véhicules se croisaient, le cheval, effrayé par le grondement du moteur, se cabra violemment. M. Hurlus sauta à terre pour le maîtriser mais dans ce mouvement il lâcha le cordeau. Il se courbait pour le ramasser quand la bête partit à fond de train. Le jeune fermier tomba et l'une des roues du chariot lui passa sur le corps.

Des hommes s'élançaient vers le cultivateur qui gisait sur le sol. M. De Putt les rejoignit. La victime était blessée au poignet, à la cuisse et au ventre. Après avoir reçu les premiers soins au cabaret de « l'Aurore », M. Hurlus fut transporté chez lui dans l'auto du confiseur et le docteur Dorny, de Lestrem, fut appelé.

Mais l'état du jeune fermier empira et il expira le surlendemain matin.

Les gendarmes de La Gorgue ont fait les constatations sur place et recueilli les dépositions des témoins afin d'établir les responsabilités de l'accident.

LA GREVE DES MINEURS DU GARD

La grève des mineurs du Gard continue dans le calme.

Par une lettre adressée au Préfet du Gard, le président du Comité des Houillères a refusé d'entrer en pourparlers avec les grévistes pour discuter au sujet de leur demande d'augmentation.

M. Montmousseau, secrétaire général de la C.G.T.U., est arrivé à Alès hier soir, pour une tournée de conférences.

Le pourcentage des rentrées est d'environ 20 % dans tout le bassin.

UNE AFFREUSE FAMINE EN CHINE

De l'« Agence Indo-Pacifique » : Une affreuse famine sévit dans la région de Su-Yan. On compte de nombreux décès.

Les soldats ont pillé une caravane de 1.000 chameaux qui apportaient du blé pour les affamés, près de Pao-Tow-Chen.

UN SANGLANT COMBAT A 10 MILLES DE CABOUL

Un combat dure depuis le 7 janvier, à dix milles de Caboul, entre les rebelles et les armées d'Amanoullah.

Les armées du roi d'Afghanistan ont l'avantage jusqu'ici, mais les détails manquent.

Un bateau a chaviré et 19 terrassiers ont péri noyés

On mande de Karachi : Un bateau, portant 24 terrassiers, qui se rendaient au barrage de Sukkur, a chaviré sur l'Indus.

Dix-neuf d'entre eux ont été noyés.

Parmi les victimes, se trouvent trois frères, dont la mère a succombé en apprenant la nouvelle de leur mort.

Inquiétantes disparitions de trois jeunes hommes

Une jeune terrassier à Onnaing...

On signale depuis dimanche soir, la disparition du jeune Marcel Moreau, né le 27 juin 1911 à Dour (Belgique).

Marcel MOREAU

Marcel Moreau avait travaillé pendant une bonne partie de la journée de dimanche, à des travaux de terrassement, avec son père. Le soir, il s'habilla et ne revint plus.

Voici son signalement : corpulence moyenne ; costume gris bleu ; souliers noirs ; béret basque ; pardessus gris chiné ; taille 1 m. 70 environ.

Nous reproduisons la photographie du jeune Moreau et les personnes qui pourraient fournir des renseignements au sujet de cette disparition sont priées de s'adresser, dans le plus bref délai possible à la famille à Onnaing.

...et deux jeunes télégraphistes à Roubaix

Deux jeunes employés télégraphistes MM. Auguste Brouck, 16 ans, domicilié rue Bernard, et Dupriez Eugène, 17 ans, demeurant, 50, rue de Rocroi, cité Dillies, à Roubaix, ont disparu de leur domicile depuis le 30 décembre dernier.

Tous deux sont pupilles de la nation. Ils auraient été vus la dernière fois, dans un café de la rue des Halles, vers 20 heures, où, ayant l'intention de partir, ils avaient déposé leur valise.

Nous donnons ci-dessous leur signalement : DUPRIEZ, taille, 1 m. 62 ; assez fort ; joufflu ; yeux noirs ; cheveux noirs ; vêtu d'un pardessus couleur chiné violine ; cache-col chiné rouge ; cravate écossaise ; chemise mauve ; souliers vernis avec guêtres marron. Il a emporté sa montre en argent et une somme de 215 francs.

Présente une tache dans l'œil gauche.

BROUCK, taille, 1 m. 69 ; yeux marrons foncés ; cheveux noirs ; costume violine ; chemise fantaisie bleue ; cravate bleue et rouge ; pardessus marron ; chapeau marron ; bottines noires à bouts vernis. A emporté une petite valise en toile avec des effets et une somme de 215 francs.

La mise en liberté d'une trentaine de détenus de la prison de Douai

On sait que la loi de finances du 31 décembre dernier a réduit la durée des contraintes par corps.

C'est ainsi que le maximum, qui était de deux ans, n'est plus aujourd'hui que de six mois.

C'est pour cette raison que ce fut hier à la prison de Douai, une sortie en masse de contraignables, qui se trouvaient dans la limite prévue par la nouvelle loi.

Plus de trente détenus ont été ainsi remis en liberté.

Un maçon qui tua une jeune fille condamné à 7 ans de réclusion par les jurés de la Somme

La cour d'assises de la Somme a condamné, hier après-midi, à sept ans de réclusion, le nommé Lucien Pajet, âgé de 20 ans, maçon à Tertry.

Le 26 août dernier, Pajet tua de trois coups de revolver une jeune fille de dix-sept ans, Marguerite Valenchon, qu'il voulait enlever et qui refusait de le suivre. Pajet a prétendu qu'il devait se suicider après avoir tué la jeune fille, mais il ne réalisa pas ce second projet. — Le meurtrier a bénéficié des circonstances atténuantes.

La glace d'un lac se rompit : deux enfants noyés

Le « Daily Telegraph » relate qu'une douzaine d'enfants patinaient sur un lac, à Kingsley, dans le Hampshire, lorsque la glace se rompit.

Deux enfants ont été noyés ; les autres ont pu être sauvés ou s'échapper à temps.

Un autre enfant s'est tué en faisant du toboggan à Luton.

La Bourse aux Timbres de Lille et la lutte contre la tuberculose

La période des fêtes a provoqué à la Bourse aux Timbres un certain ralentissement dans les échanges, base de la Bourse régionale.

Malgré tout, la vente du timbre antituberculeux n'a pas chômé et la direction compte à ce jour 16.540 vignettes vendues par le service de correspondance.

La direction prie les philatélistes de la région de venir aux réunions du dimanche matin et du mercredi après-midi et avise en même temps le public que l'entrée en Bourse est absolument libre, même à titre de curieux.

En outre, pour faciliter les transactions avec la région, le service de correspondance se tient à la disposition du public pour répondre à toute demande ou question concernant la Bourse pour les expertises gratuites, ainsi qu'en ce qui concerne les renseignements philatéliques, tous les jours de 15 à 16 heures, au siège, 13, place Rihour.

Le coup d'Etat en Yougoslavie

On mande de Zagreb : Que les nombreuses personnalités croates se sont rendues auprès du Grand Joupan, le général Maximovitch, à qui elles ont déclaré se mettre à la disposition de la couronne.

La santé du roi d'Angleterre

Le roi d'Angleterre a passé une assez bonne nuit.

Ce matin, son état est sans changement.

GUIDE LOUIS MASSON — INDICATEUR — CONSULTEZ LE — LE PLUS PRATIQUE — Couverture ROUGE — EN VENTE PARTOUT

Le drame de la fraude à Camphin-en-Pévèle

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'enquête

Avec l'arrivée de M. le capitaine des douanes Chamiot, de Cysoing, et du lieutenant Protin, de Baisieux, commença l'enquête.

Le douanier Proust leur donna un récit détaillé des incidents de la poursuite. Au moment où il se relevait pour donner la chasse à un fraudeur qu'il voyait sur sa droite, Proust sortit son revolver pour donner l'alarme et tira précipitamment plusieurs coups, mais sous un angle et dans une direction franchement écartés. Il ne pouvait, suivant sa déclaration, s'imaginer qu'une balle lui atteindre mortellement à la tête un autre fraudeur qu'il n'avait même pas vu.

Les dires du douanier semblent confirmés par la reconstitution du drame, qui fut faite séance tenante et au cours de laquelle on retrouva les trois douilles vides à une soixantaine de mètres du point où on découvrit le malheureux Merri.

C'est également à peu de distance que furent trouvés les deux ballots de fraude contenant quarante kilos de tabac abandonnés par les contrebandiers.

M. le capitaine des Douanes nous exprime à ce moment le regret qu'on ait cru devoir remplacer l'ancien revolver d'ordonnance par des pistolets automatiques, d'un maniement beaucoup moins sûr.

L'émotion à Camphin

L'émotion a été considérable dans la commune où la victime était très estimée. Achille Merri laisse une veuve et une petite fille de 8 ans.

Employé actuellement comme maçon à la Compagnie des Chemins de fer du Nord, c'était un ouvrier sérieux et sobre, et il n'est personne à Camphin qui n'ait été douloureusement ému.

Sa mère, Mme veuve Florimond Merri, que nous avons trouvée à son domicile, 125, Grand'Rue, alors qu'elle venait d'apprendre la terrible nouvelle, nous disait que son fils, travaillant très régulièrement, venait chaque soir lui faire visite après son travail. Hier, il n'était point venu et elle s'en était étonnée, mais qui aurait pu supposer qu'il participait à une expédition qui devait se terminer aussi tragiquement. On pense que mal conseillé il aura cédé aux sollicitations d'un ami et aura accepté occasionnellement de tenter l'aventure.

La descente du Parquet

Le Parquet de Lille a ouvert une information confiée à M. Glorian, juge d'instruction. Le magistrat s'est transporté mercredi à midi à Camphin. Il était accompagné de MM. Dardot, substitut du procureur de la République ; Lebrun, greffier, et de M. le docteur Vleilledent, médecin-légiste.

Pendant que les magistrats procédaient aux constatations d'usage et recueillaient les dépositions des douaniers Pascal et Proust, le praticien pratiquait l'autopsie dans une salle d'un café voisin du cimetière. Le projectile a pénétré sous l'occiput pour aller se loger dans les os du nez. La mort a été instantanée.

Le douanier est arrêté

Le douanier Proust a affirmé qu'il n'avait, à aucun moment, voulu blesser ou tuer le fraudeur. Il déclare qu'il a tiré trois coups de revolver, non pas sur l'homme qui fuyait devant lui, mais en l'air, pour alerter les postes voisins. Il faut croire que certaines de ses déclarations se trouvent infirmées, puisque M. Glorian l'a placé sous mandat de dépôt et fait conduire à la maison d'arrêt de Lille sous l'inculpation de meurtre involontaire. Proust, qui n'avait que dix mois de service, aura peut-être gravement manqué de sang-froid. D'après les déclarations de plusieurs de ses collègues, il aurait pu atteindre l'un de ses camarades accourus en renfort. L'instruction établira, en tous cas, jusqu'où peut aller sa responsabilité dans cette tragique méprise.

R. BOULY.

Le Conseil départemental de l'Enseignement primaire du Nord s'est réuni hier à Lille

Le Conseil départemental de l'Enseignement primaire du Nord s'est réuni hier à Lille pour arrêter les listes des promotions au choix et des titularisations à effectuer chez les instituteurs et institutrices.

Il a décidé en outre de créer un poste de surveillante générale à l'Ecole primaire supérieure Jean-Macé, de Lille, et un poste de professeur de sciences à l'Ecole supérieure Francklin (garçons).

Enfin, le Conseil a discuté la question — non inscrite à l'ordre du jour — de la « fixation du taux des indemnités de logement ». Une liste de communes dans lesquelles ce taux est insuffisant et non en rapport avec le coût des loyers a été remise à M. le Préfet du Nord, qui saisira les conseils municipaux intéressés de la question.

Cette affaire reviendra donc en discussion lors de la prochaine assemblée.

Les grandes manifestations des Horticulteurs du Nord de la France

La Société d'horticulture du Nord de la France organisera en 1929, quatre grandes manifestations horticoles :

1° **Exposition annuelle du printemps dite « Grand Marché aux Fleurs »** qui se tiendra sur la Grand'Place de Lille du mercredi 24 avril au samedi 27 avril inclus.

2° **Concours-Exposition de roses, fleurs et plantes de saison** du samedi 22 juin au dimanche 23 juin.

3° **Exposition des jardins ouvriers** (avec le concours de la Fédération des Jardins ouvriers du Nord de la France (du samedi 21 septembre au lundi 23 septembre inclus).

4° **Exposition de Chrysanthèmes, plantes, fleurs et produits de saison** du samedi 9 novembre au mardi 12 novembre inclus.

Ces trois dernières manifestations horticoles auront lieu au Palais Rameau.

ASSEMBLEE DU C.A. — Mercredi 9 janvier à 17 heures, au Palais Rameau (salle du 1er étage) Conseil d'Administration ; procès-verbaux correspondance, admissions ; élections (désignation des scrutateurs) ; récompenses aux vieux serviteurs ; comptes du trésorier pour 1928 ; rapport du secrétaire général.

Un terrible accident de chemin de fer provoqué par le brouillard en Angleterre

Quatre morts — 11 blessés graves

Un communiqué officiel de la Compagnie du chemin de fer du Midland annonce que l'express de Bristol à Birmingham a, par temps de brouillard, tamponné à Ascheurch, à 9 heures du soir, un train de marchandises.

Le mécanicien de l'express a été tué, ainsi que trois voyageurs. Onze autres sont grièvement blessés.

Des médecins et des ambulances sont promptement accourus sur les lieux.

La scène de l'accident est à une vingtaine de milles de Charfield, où le 13 octobre dernier, eut lieu une catastrophe.

Commencement d'incendie

C'est après avoir dépassé la gare que l'express, dans le brouillard intense qui régnait alors, coupa en deux le train de marchandises qui était en train de manœuvrer.

Plusieurs wagons étaient éclairés à l'électricité, parmi lesquels les wagons-poste. Quelques autres étaient éclairés au gaz : un commencement d'incendie s'est déclaré dans cette dernière partie du train ; il a été éteint aussitôt.

Plusieurs blessés dans un état désespéré

Vers une heure, la Compagnie du chemin de fer du Midland annonçait que les cadavres de deux voyageurs avaient été retirés des débris du train, et que onze blessés avaient été transportés dans un hôpital voisin. Plusieurs sont dans un état désespéré. Un brouillard intense rend les opérations de sauvetage difficiles.

Le train, parti de Bristol à 7 h. 20 du soir, était bondé de voyageurs.

La mort mystérieuse de Maubeuge

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Sa maison était un peu isolée et Mlle Fauconnier n'avait comme voisin immédiat que M. Navez, agent général d'assurances et représentant régional de la Société des Auteurs et Compositeurs, dont l'habitation est contiguë à la sienne.

Mardi matin, vers 7 h. 30, Mme Lixon, la fermière qui tous les matins à l'habitude de porter le lait à Mlle Fauconnier, fut un peu étonnée de ne pas voir, comme de coutume, le petit pot qu'elle trouvait ordinairement sur le seuil de la porte. Elle frappa et, sans autre cérémonie, entra. La porte n'étant pas fermée à clé, elle vit sur la table un récipient, qu'elle remplit, et elle continua sa tournée. Mais l'absence de la locataire l'avait frappée et elle s'en ouvrit quelques minutes plus tard à d'autres clients, et en particulier à Mme Bastien, laquelle, en regardant la maison de Mlle Fauconnier, s'aperçut que la fenêtre du premier était ouverte, chose qui n'arrivait jamais. Un peu inquiète, Mme Bastien, accompagnée de M. Mathieu, vieil ami de l'octogénaire, se rendit alors à la maison.

Un triste spectacle attendait les visiteurs. Après avoir trouvé la cuisine vide et leurs appels restant sans réponse, ils s'aventurèrent dans la chambre de Mlle Zoé, située au rez-de-chaussée. A peine leurs yeux se furent-ils habitués à l'obscurité, qu'ils aperçurent, au pied du lit, allongée sur le sol, le corps de la vieille demoiselle, en vêtements de nuits. Du sang souillait les draps et les couvertures, le corps était couché sur le dos, le visage ensanglanté, la tête au milieu d'une petite flaque rouge. Tout près se trouvait un petit tisonnier, plutôt un crochet de poêle dont l'extrémité portait quelques traces ensanglantées. Tous les soins étaient inutiles, le corps était déjà froid ; la mort paraissait avoir fait son œuvre depuis plusieurs heures.

Le docteur Cuiot, de Maubeuge, fut aussitôt appelé. Il examina le cadavre, releva à la nuque une blessure de deux centimètres par où le sang avait coulé et, devant les circonstances particulières de cette mort, refusa, sans fournir d'explications, — ce rôle appartenant à l'expertise médico-légale, — de délivrer le permis d'inhumer.

Le Parquet d'Avesnes fut aussitôt prévenu et dans la soirée, vers 17 heures, délégua le docteur Triquenaux, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie de la victime.

Immédiatement après cette opération, qui fut pratiquée dans la maison mortuaire, le docteur repartit pour Avesnes sans avoir laissé même deviner son opinion sur les résultats de l'autopsie.

Des conclusions du rapport qu'il remettra au Parquet, dépendra l'ouverture d'une enquête ou le classement pur et simple de l'affaire.

Notre enquête

Y a-t-il crime ? Y a-t-il mort naturelle ? Ce sont des questions auxquelles nous ne pouvons de façon certaine répondre. Il est évident que la mort de la vieille demoiselle s'est produite dans des circonstances assez mystérieuses. Mlle Fauconnier est morte dans la nuit de lundi à mardi. Or, tous les lundis, régulièrement, M. Navez, seul voisin de l'octogénaire, se rend avec sa famille au Théâtre de Maubeuge et ne rentre qu'entre minuit et une heure du matin. On peut supposer que cette circonstance était connue et pouvait rendre propice une agression nocturne dans la maison déserte.

De plus, pourquoi, contrairement aux habitudes de la vieille rentière, la fenêtre était-elle ouverte et la porte non fermée à clé ?

Il est possible aussi et c'est l'opinion de Mme Navez que, s'étant sentie malade dans la nuit, Mlle Zoé se soit levée ait ouvert la porte pour demander du secours ou ait entrebâillé sa fenêtre pour crier. Elle serait alors revenue dans sa chambre, serait tombée sur le sol, terrassée par un malaise et c'est dans sa chute qu'elle se serait blessée à la tête.

Mais alors, pourquoi du sang sur le lit, alors que le corps était à terre ? Pourquoi du sang sur le tisonnier. Autant de questions bien difficiles à résoudre.

Un fait est certain. Il n'y a pas eu lutte, il n'y a pas eu désordre, il n'y a pas eu vol. Les économies de la vieille demoiselle ainsi qu'une boîte avec de la monnaie qui se trouvaient dans sa chambre, n'ont pas été touchées et s'il y a eu crime, à quels mobiles aurait obéi l'assassin ?

L'enquête du parquet ne tardera sans doute pas à donner sur la mort de Mlle Zoé une certitude réclamée par la famille et aussi par l'opinion publique, vivement émue de ce décès mystérieux.

FEUILLETON DU 10 JANVIER 1929. — N° 53

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR — PAR Jules Mary

IV

L'accès de folie de Jean More dura plusieurs jours.

Les paysans Riquelot et Magloire, après avoir consciencieusement vidé toutes les bouteilles de marc, qu'ils trouvèrent, en étaient venus, à la fin, faute d'aliments à leur ivrognerie, à plus de sobriété.

Maintenant, ils surveillaient le fermier.

Celui-ci, après sa tentative contre Blanche, parut calmé. Il resta au lit, ou, lorsqu'il se leva, n'essaya même pas de quitter la chambre.

— Elle dure longtemps, c'te fois-ci, son rumeur noire ! faisait Riquelot...

Un matin, Jean More se réveilla à la vie, à la raison, — car c'était autant de longs sommeils, en quelque sorte, que ces accès de fièvre.

Et quand il se réveillait ainsi, il cherchait toujours vainement à se rendre compte de ce qui s'était passé, à faire un peu de clarté dans l'obscurité de son pauvre cerveau affaibli.

Mais la nuit restait toujours sombre et insondable.

Il avait tant de régularité dans sa vie de travail qu'en général les quelques jours d'accès survenant brusquement ne semblaient, pour ainsi dire, pas l'interrompre, cette vie.

Il reprenait, au lendemain d'une crise, la besogne interrompue la veille... et quand la crise avait duré plusieurs jours et qu'il se rendait compte ainsi du sommeil de sa raison, il n'avait garde d'interroger ceux qui lui demandaient des nouvelles de sa santé, dans la crainte de leur laisser deviner son véritable état.

Mais, cette fois, les circonstances n'étaient plus les mêmes.

Un événement important était survenu dans la vie qui avait bouleversé celle-ci.

Cet événement, c'était son arrestation.

Et cette arrestation avait été opérée alors qu'il était en pleine raison... Il l'oubliait dans ses crises, mais, la crise finie, il s'en souvenait.

Qu'est-ce que cela voulait dire ?

— Tout cela est cependant bien arrivé... tout cela n'est pas un rêve...

Et promenant son regard autour de lui, il aperçut tout à coup les deux paysans, couchés sur un matelas et qui dormaient.

— Riquelot et Magloire, dit-il, je les reconnais... Que font-ils ici ? Pourquoi sont-ils couchés près de moi ?... Est-ce qu'ils me surveillent, par hasard ?... Est-ce qu'après avoir été les auteurs de mon arrestation, ils sont maintenant mes geôliers ?

Et soudain, une idée lui traversant l'esprit :

— Ah ! je vais bien savoir si tout cela est vrai...

Il se leva précipitamment et, quoique très faible, se jeta sur Magloire, le premier qu'il rencontra et le secoua de toutes ses forces.

— Réveille-toi, misérable; réveille-toi, fainéant... et dis-moi un peu ce que tu fais ici au lieu d'être dans les champs à travailler ?...

Magloire se leva, se frotta les yeux...

Riquelot, aux cris de More, se réveillait aussi...

Et le fermier, saisissant les deux paysans à la gorge, les bousculait de toutes ses forces, malgré leur résistance :

— Ah ! misérables; ah ! lâches; ah ! menteurs ! qu'est-ce que vous avez raconté au juge d'instruction ? Oseriez-vous répéter vos menteries devant moi, maintenant que je vous tiens ?...

— Mais, patron... mais, patron, je vous assure que ça n'est pas des mensonges...

— Et c'est à moi que vous avouez ça, en face ?

— Mais oui, not' maître, il le faut ben, pisque c'est vrai, encore.

— Et qu'est-ce que vous faites près de moi ?

— Nous vous gardons...

— Ah ! vous me gardiez, coquins !...

— Et il y a longtemps ?...

— Dame ! patron, depuis votre retour de Rambouillet...

— C'est vrai... dit-il au hasard, je suis revenu de Rambouillet avec la fièvre... et il me semble que depuis ce temps-là, j'ai dormi des heures et des heures...

— Ça vous ne vous trompez pas, patron, car il y a bien quatre jours et cinq nuits — depuis votre sortie de prison, quoi ! — que vous délirez.

— Quatre jours et cinq nuits, pendant lesquels j'ai été comme mort ! murmura Jean.

Et il se renferma dans un silence obstiné, cherchant à deviner le mystère de cette étrange maladie et à remonter dans la vie de ces jours qui lui échappaient et qu'il aurait voulu constituer heure par heure...

— Ce que prétendent Magloire et Riquelot est-il donc vrai ? se disait-il... Aurais-je vraiment, dans un accès de délire, montré le poing au château ?... proféré des menaces contre Maurice ?... Non, c'est impossible ?... Pourquoi ces menaces ?... Je n'ai jamais eu à me plaindre d'eux, et la mort si malheureuse de M Maurice m'a fait assez de peine ! Je n'ai menacé personne